



**INSTITUTION ADOUR**  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

## Emergence d'un SAGE Adour aval et projets territoriaux

Convention de partenariat  
pour la période de juin 2014 à juin 2015

Convention de partenariat validée en COPIL le 30 juin 2014

Entre les partenaires suivants :



1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for a systematic approach to data collection and the importance of using reliable sources of information.

3. The third part of the document focuses on the analysis and interpretation of the collected data. It discusses the various statistical techniques and models used to identify trends and patterns in the data, and how these can be used to inform decision-making.

4. The fourth part of the document discusses the importance of communication and reporting in the data analysis process. It emphasizes the need for clear and concise communication of the findings and the importance of providing regular reports to the relevant stakeholders.

5. The fifth part of the document discusses the challenges and limitations of data analysis. It highlights the need for a clear understanding of the data and the importance of being aware of the potential biases and limitations of the analysis.

Vu la convention de partenariat entre les EPCI concernés par le territoire de l'étude sur la gouvernance de l'eau - faisabilité d'un SAGE Adour aval, signée le 28 juin 2012 à Bayonne, et son avenant signé le 26 février 2014 reconduisant le travail pour une phase supplémentaire d'un an sur la période de mai 2013 à mai 2014 ;

Vu les discussions du comité de pilotage de l'étude réuni le 14 novembre 2013, notamment concernant les possibilités financières pour accompagner le projet au-delà de la phase 2 ;

Vu les réponses des partenaires apportées, suite au comité de pilotage, et suite à la sollicitation de positionnement pour la poursuite de la démarche au-delà de la phase 2 ;

Vu les discussions du comité de pilotage réuni le 30 juin 2014 pour le lancement de la phase d'émergence du SAGE Adour aval et le maintien de l'animation pour les démarches opérationnelles locales ;

Vu les deux délibérations du 29 janvier 2014 du Conseil d'Administration de l'Institution Adour ;

Vu la délibération du 2 juillet 2014 du Conseil d'Administration de l'Institution Adour ;

Vu la délibération du 30 septembre 2014 du Conseil de l'Agglomération Côte Basque - Adour ;

Vu la délibération du 7 octobre 2014 du Conseil de l'Agglomération du Grand Dax ;

Vu la délibération du 31 juillet 2014 du Conseil Communautaire de la communauté de communes Nive Adour ;

Vu la délibération du 7 octobre 2014 du Conseil Communautaire de la communauté de communes Errobi ;

Vu la délibération du 5 décembre 2013 du Conseil Communautaire de la communauté de communes du Pays de Hasparren ;

Vu la délibération du 16 décembre 2013 du Conseil Communautaire de la communauté de communes du Pays de Bidache ;

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2014 du Conseil Communautaire de la communauté de communes du Seignanx ;

Vu la délibération du 22 septembre 2014 du Conseil Communautaire de la communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud ;

Vu la délibération du 11 septembre 2014 du Conseil Communautaire de la communauté de communes du Pays d'Orthe ;

**ENTRE :**

L'Institution Adour, représentée par son Président Jean-Claude DUZER,

L'Agglomération Côte Basque-Adour, représentée par son Président Jean René ETCHEGARAY,

L'Agglomération du Grand Dax représentée par sa Présidente Elisabeth BONJEAN,

La Communauté de communes Errobi représentée par son Président Paul BAUDRY,

La Communauté de communes Nive Adour représentée par son Président Roland HIRIGOYEN,

La Communauté de communes du Pays de Hasparren représentée par son Président Pascal JOCOU,

La Communauté de communes du Pays de Bidache représentée par sa Présidente Maïder BEHOTEGUY,

La Communauté de communes du Seignanx représentée par son Président Eric GUILLOTEAU,

La Communauté de communes du Pays d'Orthe représentée par son Président Pierre DUCARRE,

La Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud représentée par son Président Eric KERROUCHE,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

Après deux ans d'étude dans le domaine de l'eau et sur la faisabilité de mettre en place un SAGE Adour aval ainsi que des démarches opérationnelles plus locales, le comité de pilotage a convenu d'engager une nouvelle phase de travail, à présent portée par l'Institution Adour, pour lancer formellement la phase d'émergence d'un SAGE Adour aval et pour initier en parallèle des démarches opérationnelles locales, sur des territoires à enjeux importants et urgents.

### Objectifs pour la période juin 2014 - juin 2015

- **Maintenir la démarche de travail collective et globale pour une vision commune partagée du territoire et de ses enjeux** : il s'agit là de la plus-value initialement recherchée par cette démarche, de partager l'information et obtenir une vision élargie du territoire vis-à-vis des thématiques de l'eau. Pour cette phase d'émergence du SAGE et dans l'attente de l'existence d'une éventuelle Commission Locale de l'Eau (CLE), il convient de maintenir la dynamique de travail du comité de pilotage ;
- **Engager formellement l'émergence du SAGE Adour aval** : la première année d'étude a permis de prioriser les enjeux de l'eau du territoire Adour aval et de faire ressortir les thématiques dites « prioritaires » à considérer en premier lieu ; la deuxième année de travail a permis de préciser les plus-values que représenterait un SAGE pour le territoire et les modalités de mise en place de l'outil ; il convient à présent d'entrer dans la phase formelle d'émergence du SAGE
- **Initier les démarches opérationnelles locales, en particulier sur les secteurs prioritaires des barthes et de l'estuaire** : des besoins ou attentes de démarches plus opérationnelles ont été mis en exergue sur le territoire durant la première année d'étude. La deuxième année a permis de préciser certains besoins et de mettre en évidence 2 secteurs prioritaires. Le travail doit à présent être poursuivi, en particulier sur ces secteurs prioritaires ;

## Axes de travail et contenus

### Engager formellement la mise en place du SAGE Adour Aval

- 1) Phase d'émergence/instruction (*calendrier indicatif : environ 1 an jusqu'aux arrêtés préfectoraux*)
  - Maintenir l'animation et la concertation entre les partenaires dans le cadre du COPIL le temps de la mise en place effective de la CLE ; convenir à nouveau et éventuellement faire évoluer la constitution de ce COPIL ;
  - Présentation, pédagogie et sensibilisation, autant que de besoin et en particulier auprès d'éventuels nouveaux partenaires (nouveaux élus, autres partenaires associés, etc.), sur les rendus des phases 1 et 2 de l'étude, et ce dans le but de partager et stabiliser l'information produite à ce stade du travail ;
  - Constituer un dossier préliminaire argumentaire proposant notamment un périmètre de SAGE, des thématiques et enjeux majeurs en présence, des partenaires à associer au sein d'une CLE ;
  - Déposer le dossier au Préfet coordonnateur de bassin pour engager les phases de consultation nécessaires ;
  - A l'obtention de l'arrêté préfectoral, mettre en place la Commission Locale de l'Eau, établir ses règles de fonctionnement, constituer au besoin des commissions (thématiques ou géographiques) et constituer une instance d'animation technique (comité technique) ;
  - Assurer l'animation nécessaire pour l'information et l'implication des partenaires en présence (politique, socio-économiques, étatiques, etc.) tout au long de ces phases d'émergence/instruction.
  
- 2) Phase d'élaboration suite aux 2 arrêtés préfectoraux de périmètre et de CLE, et dans la poursuite du travail mené depuis mai 2012 (*calendrier indicatif : 3 à 5 ans mais certains points pourront être travaillés dès cette année pour ne pas perdre de temps*)
  - Partager les éléments déjà produits issus de l'étude de faisabilité du SAGE - phases 1 et 2, avec les partenaires nouvellement associés au sein de la CLE ou des éventuelles commissions ;
  - En parallèle, mettre à jour autant que de besoin l'état des lieux / diagnostic, les enjeux et leur priorisation, sur la base des éléments produits depuis mai 2012 ;
  - Sur ces bases, fixer les objectifs de la CLE à poursuivre dans le cadre d'un SAGE ;
  - Engager au plus tôt les réflexions quant au contenu possible du SAGE (contenu des documents PAGD et règlement) pour permettre un temps de concertation suffisant sur ces éléments.

Tout au long de la démarche, prise en compte du contexte local et des autres démarches déjà menées pour alimenter au mieux le SAGE et son contenu et assurer un maximum de cohérence entre ces démarches : SAGE, démarches opérationnelles, autres démarches de type TRI, Natura 2000...

De plus, un lien doit être établi vers les territoires limitrophes pour prendre en compte les démarches menées, les outils existants et assurer la cohérence nécessaire avec ses territoires qui influencent l'Adour aval.

### **Travailler en parallèle sur la faisabilité et la mise en place de démarches opérationnelles locales**

Dans la poursuite du travail engagé en phase 2 de l'étude Adour aval, menée de mai 2013 à mai 2014, pour évaluer la nécessité et au besoin initier la mise en place de démarches opérationnelles locales, et en dialogue et en accord avec les structures et acteurs du territoire :

- Poursuivre l'animation, le diagnostic territorial et confirmer la possibilité de mettre en place une (des) démarche(s) spécifique(s) sur les différents secteurs ;
- Favoriser la mise en place d'instances de concertation idoines pour chaque démarche/secteur afin d'organiser une « gouvernance locale » appropriée ;
- Identifier un porteur local, relai indispensable de la démarche opérationnelle, qui constituera le pivot central de l'animation et de la mise en place de la démarche, en lien étroit avec l'animation globale à l'échelle Adour aval ;
- Co-animer avec le relai local la mise en place de la démarche, en veillant à assurer la cohérence globale du territoire et le rappel des enjeux globaux portés par l'instance de concertation globale (CLE) ;
- Si la possibilité est confirmée, formaliser un outil de territoire (enjeux, thématiques, périmètre, outil, porteur, etc.) pour une démarche opérationnelle, pour solliciter plus officiellement les différents partenaires (notamment financiers). Ce travail doit a priori être mené en priorité pour les secteurs prioritaires déjà identifiés en phase 2 de l'étude Adour aval (estuaire et Barthes) ;
- Maintenir un suivi et une veille sur les secteurs où la priorité et l'attente d'une démarche n'a pas été établie à ce jour mais pourrait l'être à l'avenir.

Tout au long de cette démarche de travail sectoriel, il conviendra d'assurer au mieux la cohérence entre démarches, entre territoires, et avec l'outil global SAGE, et de rappeler les enjeux globaux existants à cette échelle élargie.

## Instances de concertation

Les instances de concertation déjà existantes depuis 2 ans sont maintenues pour cette nouvelle phase de travail, à savoir un comité de pilotage (COFIL) et un comité technique (COTECH).

Le comité de pilotage est constitué comme suit :

- Le Président de l'Agglomération Côte Basque-Adour ou son représentant
- Le Président de l'Agglomération du Grand Dax ou son représentant
- Le Président de la Communauté de communes Nive Adour ou son représentant
- Le Président de la Communauté de communes Errobi ou son représentant
- Le Président de la Communauté de communes du Pays de Hasparren ou son représentant
- Le Président de la Communauté de communes du Pays de Bidache ou son représentant
- Le Président de la Communauté de communes du Seignanx ou son représentant
- Le Président de la Communauté de communes du Pays d'Orthe ou son représentant
- Le Président de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud ou son représentant
- Le Président du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques ou son représentant
- Le Président du Conseil Général des Landes ou son représentant
- Le Président du Conseil Régional d'Aquitaine ou son représentant
- Le Président de l'Institution Adour ou son représentant
- Le Président du Conseil des Elus du Pays Basque ou son représentant
- Le Président du syndicat du SCOT de l'agglomération de Bayonne et du Sud Landes ou représentant
- Le Président du SCOT Maremne Adour Côte Sud ou son représentant
- Le Président du SCOT du Pays d'Orthe ou son représentant
- Le Président du SCOT du Grand Dax ou son représentant
- Le Président du Syndicat mixte du bassin versant de la Nive ou son représentant
- Le Président de la CLE du SAGE Côtiers Basques ou son représentant
- Le Président de la CLE du SAGE Adour amont ou son représentant
- Le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ou son représentant
- Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées Atlantiques ou son représentant
- Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Landes ou son représentant
- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine ou son représentant
- Le Préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne



Le rôle du comité de pilotage est d'assurer le bon déroulement du projet en permettant l'implication de chacun, en attendant la mise en place plus formelle de la GLE du SAGE Adour aval et l'engagement de sa phase d'élaboration. Le COPIL constitue l'organe de suivi et de validation de chaque étape du projet, pendant la phase d'émergence du SAGE. Chaque structure peut être représentée par un élu et/ou un technicien.

Un président du comité de pilotage est désigné par et parmi ses membres. Son rôle est de préparer et de présider les réunions du comité de pilotage. Il est assisté et suppléé dans son rôle par deux vice-Présidents.

**Le comité technique est constitué comme suit :**

- Un représentant technique de chacun des EPCI concernés par l'étude
- Un représentant technique de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- Un représentant technique de l'ONEMA
- Un représentant technique du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques
- Un représentant technique du Conseil Général des Landes
- Un représentant technique de la Région Aquitaine
- Un représentant technique de l'Institution Adour
- Un représentant technique du SCOT Bayonne et Sud des Landes
- Un représentant technique du Pays Adour Landes Océanes
- Un représentant technique du Conseil des Elus du Pays Basque
- Un représentant technique de la DDTM des Pyrénées Atlantiques
- Un représentant technique de la DDTM des Landes
- Un représentant technique de la DREAL Aquitaine
- + autres invités au besoin selon les thématiques prévues en réunion

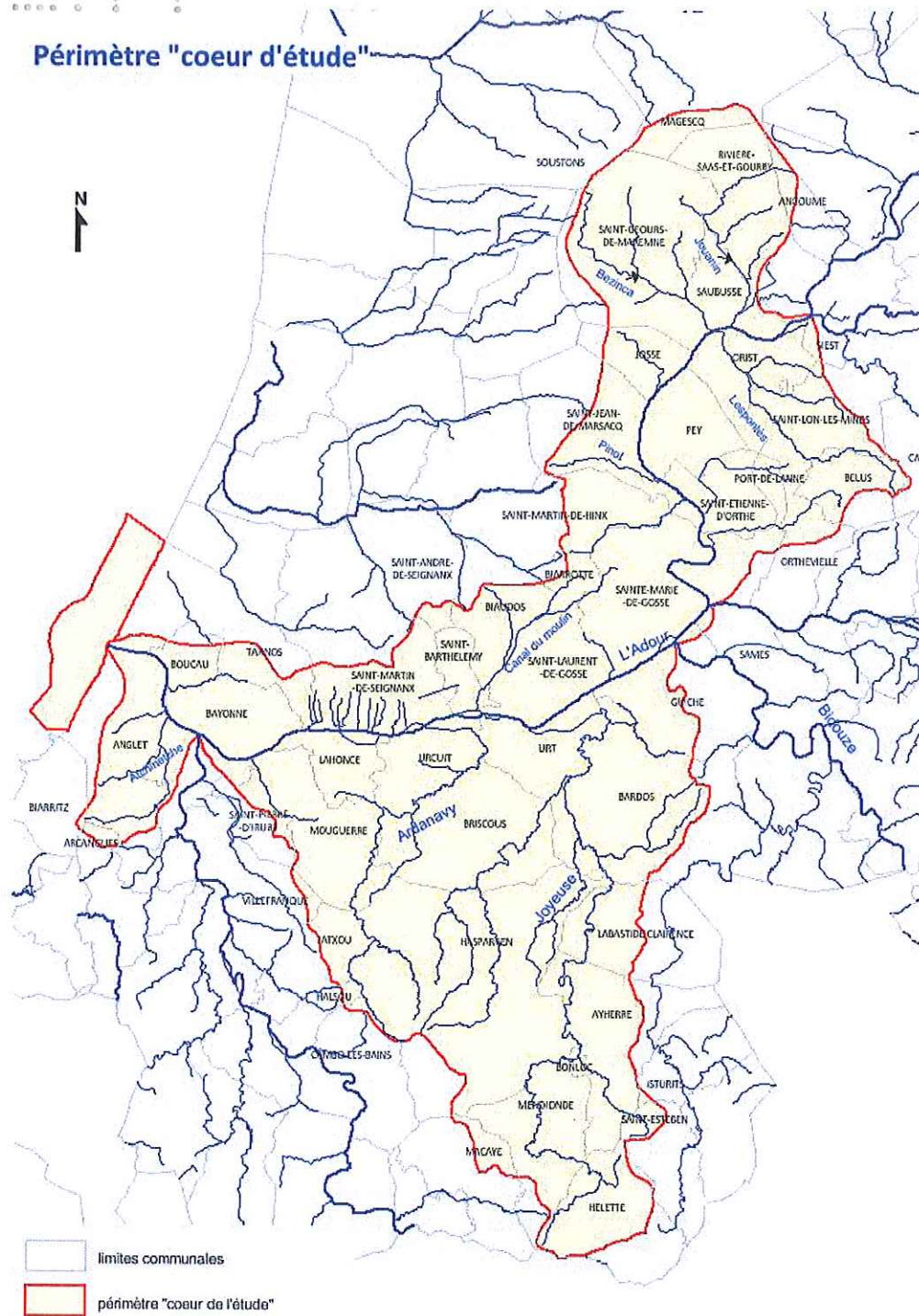
Le rôle du comité technique est d'apporter l'expertise technique au projet, d'émettre des propositions au comité de pilotage sur le contenu des éléments produits au cours des différentes phases du projet, etc.

## Territoire d'étude

Le même territoire d'étude est maintenu par rapport aux phases 1 et 2 de l'étude, à savoir :

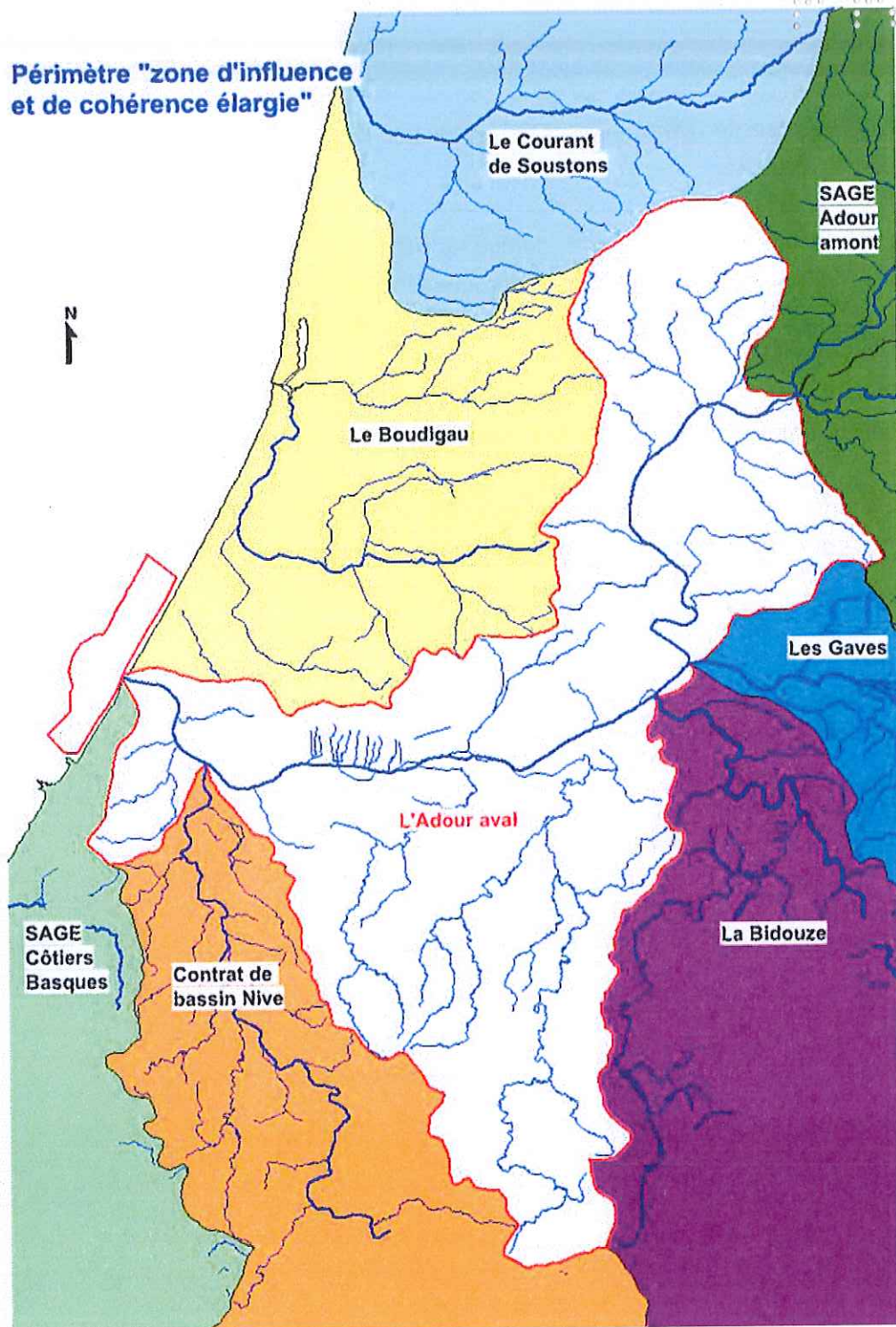
- Le bassin versant Adour aval comme « cœur d'étude », concernant tout ou partie de 53 communes de 9 EPCI ;
- La zone d'influence et de cohérence élargie.

## Périmètre "cœur d'étude"



Source : Observatoire de l'eau du Bassin de l'Adour

**Périmètre "zone d'influence  
et de cohérence élargie"**



## Durée de la mission et calendrier indicatif

Cette nouvelle phase de travail est engagée pour une durée de 1 an, soit pour la période de juin 2014 à juin 2015.

Le calendrier présenté ci-après est indiqué à titre informatif et est très susceptible d'évoluer selon l'avancée du travail et le déroulement de l'année.

Les zones non remplies du calendrier correspondent à des phases de travail technique sur le fond des dossiers.

Les réunions du comité de pilotage pourront être adaptées, en nombre, en contenu, et en période de réalisation, selon les besoins ressentis en cours de mission ou l'attente de ses membres.

Enfin, non mentionné dans le calendrier, des réunions avec chaque partenaire ou acteur de l'eau du territoire pourront être organisées autant que de besoin.



## Plan de financement

Le coût du projet pour cette année de travail supplémentaire est évalué à 89 220 euros, ce qui inclue la rémunération de la chargée de mission, des frais de coordination et d'encadrement, les déplacements, les frais annexes d'impression, courriers, éventuelles petites prestations, des frais de communication, etc.

Le financement d'éventuelles études complémentaires ou données à produire, en dehors du temps d'animation et au-delà des 89 220 euros, n'est pas prévu.

Le plan de financement prévu pour le projet est le suivant :

- 80% du financement de l'étude est assuré par les partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Régional d'Aquitaine (respectivement 70% et 10%) ;
- Les 20% restants à charge sont partagés entre l'Institution Adour qui porte l'animation du projet et les 9 EPCI concernés par le territoire d'étude (respectivement 10% et 10%) ;
- les 10% à la charge des 9 EPCI sont répartis entre eux selon les mêmes critères que les phases 1 et 2 de population et de surface concernée par le bassin versant ;

Le plan de financement proposé est donc le suivant :

### Plan de financement global - PHASE 3 (juin 2014 - juin 2015)

Partenaire	Plan de financement proposé	Coût global (en euros TTC)	Montant à charge de chaque partenaire (en euros TTC)
Agence de l'Eau Adour Garonne	70%	89 220 €	62 454 €
Région Aquitaine	10%		8 922 €
Institution Adour	10%		8 922 €
9 EPCI	10%		8 922 €

### Détails du reste à charge pour les EPCI (sur la base de la clé de répartition des phases 1 et 2)

	répartition (en %)	répartition (en %) ramenée à 10%	montant de participation (en euros TTC)
			pour l'animation phase 3
ACBA	32,14	3,214	2868
CC Nive Adour	9,75	0,975	870
CC Pays de Hasparren	17,5	1,75	1561
CC Errobi	3,33	0,333	297
CC Seignanx	10,11	1,011	902
CC Pays de Bidache	4,1	0,41	366
CC MACS	13	1,3	1160
CC Pays d'Orthe	7,83	0,783	699
CA Grand Dax	2,24	0,224	200
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>10</b>	<b>8922</b>


Proposition de répartition  
du reste à charge entre les  
collectivités en fonction des  
critères deux critères :  
- population  
- surface de la commune  
dans le BV Adour aval

Nom de la Commune	Pop Insee	Part /total	BV SAGE	Pot.rc /tot	Clé Total
ANGLET	39 264	18,76%	1 943	3,12%	10,94%
BAYONNE	45 722	21,84%	2 023	3,25%	12,55%
BIARRITZ	26 929	12,86%	21	0,03%	6,45%
BOUCAU	7 758	3,71%	435	0,70%	2,20%
CA Côte basque Adour	119 673	57,17%	4 422	7,11%	32,14%
LAHONCE	2 054	0,98%	982	1,58%	1,28%
MOUGUERRE	4 697	2,24%	2 229	3,58%	2,91%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	4 556	2,18%	247	0,40%	1,29%
URCUIT	2 148	1,03%	1 395	2,24%	1,63%
URT	2 159	1,03%	1 876	3,02%	2,02%
VILLEFRANQUE	2 215	1,06%	105	0,17%	0,61%
CC Nive-Adour	17 829	8,52%	6 834	10,99%	9,75%
AYHERRE	988	0,47%	2 105	3,38%	1,93%
BONLOC	351	0,17%	98	0,16%	0,16%
BRISCOUS	2 575	1,23%	3 151	5,07%	3,15%
HASPARREN	6 431	3,07%	7 061	11,35%	7,21%
HELETTE	696	0,33%	1 541	2,48%	1,41%
ISTURITZ	430	0,21%	27	0,04%	0,12%
LA BASTIDE-CLAIRENCE	971	0,46%	1 116	1,79%	1,13%
MACAYE	553	0,26%	317	0,51%	0,39%
MENDIONDE	818	0,39%	1 890	3,04%	1,71%
SAINT-ESTEBEN	408	0,19%	241	0,39%	0,29%
CC Pays de Hasparren	14 221	6,79%	17 547	28,21%	17,50%
ARCANGUES	3 221	1,54%	101	0,16%	0,85%
CAMBO-LES-BAINS	6 332	3,02%	81	0,13%	1,58%
HALSOU	491	0,23%	79	0,13%	0,18%
JATXOU	1 073	0,51%	578	0,93%	0,72%
CC Errobi	11 117	5,31%	839	1,35%	3,33%
BIARROTTE	254	0,12%	377	0,61%	0,36%
BIAUDOS	756	0,36%	1 047	1,68%	1,02%
SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX	1 550	0,74%	146	0,23%	0,49%
SAINT-BARTHELEMY	356	0,17%	568	0,91%	0,54%
SAINT-LAURENT-DE-GOSSE	537	0,26%	1 753	2,82%	1,54%
SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX	4 823	2,30%	1 956	3,15%	2,72%
TARNOS	11 790	5,63%	763	1,23%	3,43%
CC Seignanx	20 066	9,59%	6 610	10,63%	10,11%
BARDOS	1 608	0,77%	2 985	4,80%	2,78%
GUICHE	878	0,42%	1 155	1,86%	1,14%
SAMES	571	0,27%	52	0,08%	0,18%
CC Pays Bidache	3 057	1,46%	4 192	6,74%	4,10%
JOSSE	769	0,37%	791	1,27%	0,82%
MAGESCQ	1 688	0,81%	561	0,90%	0,85%
SAINT-GEOURS-DE-MARENNE	2 054	0,98%	3 863	6,21%	3,60%
SAINT-JEAN-DE-MARSACQ	894	0,43%	1 421	2,28%	1,36%
SAINTE-MARIE-DE-GOSSE	1 044	0,50%	2 640	4,24%	2,37%
SAINT-MARTIN-DE-HINX	1 287	0,61%	1 183	1,90%	1,26%
SAUBUSSE	792	0,38%	1 009	1,62%	1,00%
SOUSTONS	7 240	3,46%	14	0,02%	1,74%
CC MACS	15 768	7,53%	11 482	18,46%	13,00%
BELUS	608	0,29%	875	1,41%	0,85%
CAGNOTTE	669	0,32%	10	0,02%	0,17%
ORIST	658	0,31%	1 503	2,42%	1,37%
ORTHEVELLE	857	0,41%	421	0,68%	0,54%
PEY	701	0,33%	1 414	2,27%	1,30%
PORT-DE-LANNE	886	0,42%	1 051	1,69%	1,06%
SAINT-ETIENNE-D'ORTHE	562	0,27%	1 115	1,79%	1,03%
SAINT-LON-LES-MINES	1 148	0,55%	1 544	2,48%	1,52%
CC Pays d'Orthe	6 089	2,91%	7 933	12,76%	7,83%
ANGOUME	253	0,12%	195	0,31%	0,22%
RIMERE-SAAS-ET-GOURBY	1 147	0,55%	2 045	3,29%	1,92%
SIEST	109	0,05%	93	0,15%	0,10%
CA Grand Dax	1 509	0,72%	2 333	3,75%	2,24%
<b>TOTAL</b>	<b>209 329</b>	<b>100,00%</b>	<b>62 192</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Emergence du SAGE Adour aval et projets territoriaux  
Convention de partenariat - Juin 2014 à juin 2015

Fait à MONT DE MARSAN , le 12 JAN. 2015

Signatures

	Monsieur DUZER,  Président de l'Institution Adour	
Monsieur ETCHEGARAY,  Président de l'Agglomération Côte Basque Adour	Madame BONJEAN,  Présidente de l'Agglomération du Grand Dax	Monsieur BAUDRY,  Président de la Communauté de communes Errobi
Monsieur HIRIGOYEN,  Président de la Communauté de communes Nive Adour	Monsieur JOCOU,  Président de la Communauté de communes du Pays de Hasparren	Madame BEHOTEGUY,  Présidente de la Communauté de communes du Pays de Bidache
Monsieur GUILLOTEAU,  Président de la Communauté de communes du Seignanx	Monsieur DUCARRE,  Président de la Communauté de communes du Pays d'Orthe	Monsieur KERROUCHE,  Président de la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud